

Mairie de VER SUR MER  
4 place Amiral Byrd  
14114 VER SUR MER  
Tel : 02 31 22 20 33  
Email: commune@versurmer.fr

DEPARTEMENT DU CALVADOS  
ARRONDISSEMENT DE BAYEUX  
CANTON DE COURSEULLES-SUR-MER  
COMMUNE DE VER-SUR-MER

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2023**

Effectif légal : 19 - Membres en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 18

L'an deux mil vingt-trois, le douze du mois de juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Saint Exupéry, en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VERET, le Maire.

**Etaient présents** : Jean-Luc VERET - Cécile MACHUREY - Jean-Claude MARIE - Gérard MARCIA - Philippe BERTEMONT - Jean-Bernard MAILLARD - Marie-Claude HOFFNUNG - Pascale CLAUSER - Ludovic MAULNY - Lysiane LE DUC DREAN -- Éric POTIER - Philippe ONILLON - Marie-Christine DEHLINGER - Françoise COUTAND - Catherine INNOCENT - Jean CHANAL.

**Absents excusés - Pouvoirs** :

Daniel DESCHAMPS donne pouvoir à Jean-Bernard MAILLARD  
Marie-Laure PAIN donne pouvoir à Philippe ONILLON

**Absente** :

Houria BADEK

***Début de séance : 18h04***

**Secrétaire de séance** : Pascale CLAUSER désignée 17 voix POUR - 1 abstention (Pascale CLAUSER).

En préambule, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de bien vouloir accepter de mettre à l'ordre du jour une décision modificative du budget et une décision pour réguler la vitesse Avenue de la Provence.

L'ensemble des membres du Conseil approuve à l'unanimité des présents et représentés la mise à l'Ordre du Jour de ces deux points.

### **COMMUNICATION DU MAIRE :**

**Abonnements.** Pour assurer sa mission de diffusion d'informations, la mairie a pris un abonnement aux revues *60 millions de consommateurs* et *La Santé de l'Homme*. Ces revues sont consultables à la mairie.

**Commémorations du 6 juin :** Les enfants de l'école ont été mobilisés pour la cérémonie du 5 juin, et également avec le conseil des jeunes le 6 juin à la cérémonie communale comme à la cérémonie internationale. Ils ont pu apporter une contribution qu'ils avaient préparée eux-mêmes.

**Inauguration allée Jean-Pierre DUPONT :** elle est le résultat d'un consensus entre tous les conseillers municipaux. C'est une voie municipale, anciennement allée des Roquettes. Ont pris la parole, Jean-Luc VERET, Jean-Philippe DUPONT, le fils de Jean-Pierre DUPONT, Jean-François LE CUZIAT, directeur du musée. Une quarantaine de personnes étaient présente.

Demande de Ludovic MAULNY sur la possibilité de transformer cette allée en voie cyclable, Philippe ONILLON fait part de son opposition.

**Avenue du Général AILLERET :** la largeur des trottoirs permet la circulation des personnes à mobilité réduite (chaise roulante) et des poussettes, un plateau au niveau du passage piéton rue Matussière réduit la vitesse des voitures, le revêtement des trottoirs est « drainant », perméable à l'eau et sa couleur va s'atténuer vers le blanc avec le temps.

**Vacances du Maire.** Le maire s'étonne de ce que la minorité a critiqué son absence dans son expression libre dans le bulletin municipal : il a effectivement pris trois semaines de congé, ce qui ne constitue pas une « longue absence ». Le lui reprocher n'est pas justifié ni très élégant... car les vacances sont légitimes depuis 1936 !

**Fermeture de l'église :** un panneau indiquant que l'église était fermée a été mis sur la porte, sans information de la mairie, à la seule initiative de Denis DUPONT, gardien de l'église, sans concertation et sans prendre l'avis du Maire. Les vitraux sont en réfection car la mairie entretient le bâtiment et des panneaux de bois ont été installés ; ils ne perturbent pas la présence de fidèles ou de visiteurs. Le maire, très mécontent de cette situation, a écrit au curé et à l'évêque.

**Classe de mer :** elle a eu lieu comme l'année dernière, pour les élèves de CM1 et CM2 ; la commune participe au financement, le maire remercie, félicite l'école de Ver et ses enseignants et remercie l'école de voile de Ver et l'école de char à voile d'Asnelles pour leur prise en charge des élèves qui a été appréciée.

**La rétrocession de l'impasse des Roquettes** a été signée par le Maire ; le sujet a été long, quelquefois polémique mais finalement après concertation et constitution d'une association des habitants qui a assuré une remise en état, la commune reprend la propriété et l'entretien. Les riverains se sont engagés à ne pas demander de travaux supplémentaires pendant 7 ans.

Une **réunion des nouveaux habitants** de Ver a eu lieu le 18 mars. Un guide pratique a été réalisé à leur intention et est disponible à la mairie.

Une **coupure d'électricité** longue (12 heures) et des microcoupures ont eu lieu. Il convient pour tous les citoyens de s'adresser à ENEDIS, responsable du réseau. Mais le Maire, qui est membre du Conseil syndical du SDEC, en a parlé en réunion. Il convient aussi de remonter ces événements par mail au SDEC lorsqu'ils se produisent car le SDEC a une réunion mensuelle de travail avec ENEDIS, responsable de la distribution d'électricité.

\* \* \*

Jean-Luc VERET demande à ajouter deux points à l'ordre du jour : une décision modificative du budget, une décision pour réguler la vitesse Avenue de la Provence.

***Vote : POUR à L'UNANIMITÉ des présents et représentés.***

\* \* \*

**Délibération n°1 : Approbation du CR du CM du 6 avril 2023.**

***Vote : POUR à L'UNANIMITÉ des présents et représentés***

\* \* \*

**AVIS : PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable.**

Un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) devra être voté par l'ensemble des 28 communes, il y a encore beaucoup d'étapes d'ici 2025-2026. Actuellement est en discussion la première version du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Jean-Luc VERET a adressé le document PADD de 79 pages à l'ensemble des conseillers municipaux, ainsi que les amendements qui ont été adressés dans le temps imparti. Plusieurs points posent problème et méritent une prise de position du Conseil.

1. Seuls deux pôles sont mentionnés dans l'intercommunalité : Tilly (avec sa zone d'activité) et Creully (dont la taille a augmenté suite à la fusion avec des communes voisines, avec ses entreprises et leurs salariés). Les communes de la côte demandent un troisième pôle, **« pôle littoral »** car elles ont des spécificités. La population de Ver est proche de celle de Tilly (et même la plus importante de STM en été) ; le littoral a un attrait touristique indéniable avec les plages, (accessibles pour tous les habitants de l'intercommunalité et au delà) et le tourisme de mémoire.

Deux pôles seulement sont inscrits dans le SCOT, mais celui-ci est ancien et va évoluer. Il convient donc en prévision de cette évolution de proposer un pôle littoral dans la préfiguration du prochain SCOT.

2. La section TOURISME n'est pas acceptable, elle est à revoir. Il est indiqué trois fois que le littoral est « *une vitrine* » ou une « *porte d'entrée* » ; qu'il y aurait du « *sur-tourisme* », que les touristes doivent être « *drainés du rivage vers le bocage* », avec la suggestion de réduire les investissements sur le rivage pour soutenir le Sud. Dans une intercommunalité il faut de la solidarité entre les communes, ce qui n'apparaît pas dans ce document. De plus, les activités balnéaires et nautiques et en particulier l'école de voile de Ver ne sont pas mentionnées.
3. Zéro Artificialisation Nette (ZAN) : plus aucune terre agricole ne doit être transformée en terre constructible en 2050. Première étape en 2030, réduction de moitié de la surface des terres artificialisées entre 2011 et 2021, mais quelle répartition ? dans quelles communes ? La zone économique d'intérêt régional prônée par Hervé MORIN sera à déduire du calcul. Le PADD indique qu'un tiers minimum devrait être dévolu aux seules communes de Tilly et Creully, le reste étant à partager entre les 26 autres communes !

Gérard MARCIA indique que des travaux importants sont déjà engagés par Creully et Tilly (gendarmerie, zone d'activités, lotissements).

Marie-Christine DEHLINGER, qui a participé à plusieurs réunions sur les Zones Industrielles et Zones d'Activités, confirme que Tilly et Creully ont des projets importants d'artificialisation. Elle suggère d'entraîner plus de petites communes dans le projet du pôle littoral.

Philippe ONILLON suggère de travailler étroitement avec Monsieur COUSIN, ce que fait Jean-Luc Véret.

Jean-Luc VERET indique que le cabinet de conseil semble sensible aux arguments développés, mais que le chef du bureau va changer de poste. Les textes ne sont pas définitifs et doivent être modifiés.

Lysiane LEDUC-DREAN pense que Monsieur COUSIN n'est pas favorable au pôle littoral, qu'il faut maintenir notre point de vue, et demande à Philippe ONILLON de le soutenir au niveau de STM.

Philippe ONILLON dit ne pas participer aux commissions en charge du sujet, mais veut bien défendre notre projet.

Jean-Luc VERET demande un vote global sur le principe des 37 amendements préparés.

Ludovic MAULNY demande une modification dans l'amendement 30 pour mentionner le besoin d'un terrain de foot pour Ver-sur-Mer.

Jean-Luc VERET demande alors un vote global sur le principe des 37 amendements en ajoutant ce point dans l'amendement 30.

***Vote : 14 POUR, 4 CONTRE (Philippe ONILLON, Marie-Laure PAIN, Jean CHANAL, Marie-Christine DEHLINGER), en raison de l'ajout de la mention du terrain de foot dans les amendements.***

\* \* \*

## Délibération n°2 : Taux taxe d'habitation.

Les trois taxes doivent être votées ensemble or la taxe d'habitation sur les résidences secondaires n'a pas été votée au dernier conseil municipal.

- Taxe sur le foncier bâti : 28,78%
- Taxe sur le foncier non-bâti : 15,91%
- Taxe sur les résidences secondaires : 5,94%

Les taxes municipales sont inchangées comme le Maire s'y était engagé. A noter que l'Etat a modifié les bases de calcul, ce qui fera automatiquement augmenter les impôts.

***Vote : POUR à L'UNANIMITÉ des présents et représentés***

\* \* \*

## INFO : Subventions.

- **Accueil mairie**
  - o Cout total 147 230€
  - o Subvention 40 120€
  - o Reste à charge pour la commune 107 110€
  
- **Avenue du Général AILLERET et Parc Loisirs Nature**
  - o Coût trottoirs et sécurisation 327 870€
    - Parc loisirs-Nature 155 000€
    - Coût total 482 870€
  - o Détail des subventions
    - Subvention de l'état 154 000€
    - Subvention département 163 000€
    - Total subventions 317 000€
  - o Reste à charge pour la commune 153 900€
  
- **Bâche tennis**
  - o Cout total 206 080€
  - o Subvention 120 080€
  - o Reste à charge pour la commune 80 000€
  
- **Vitraux église**
  - o Cout total 18 050€
  - o Subventions 9 025€
  - o Reste à charge pour la commune 9 025€

\* \* \*

AVIS - Poste Responsable des Services Techniques.

Situation comptable : un bilan financier à mi-année est réalisé à fin juin. Pour les dépenses d'investissement et le budget global, il est peu exploitable car les dépenses ne sont pas échelonnées régulièrement sur l'année et les subventions ne sont pas non plus reçues de façon régulière. Par contre le poste budgétaire des salaires est représentatif pour les 6 prochains mois. Il s'avère qu'en fin d'année il restera 61 000€ sur le budget ce qui permet d'envisager un poste supplémentaire.

Actuellement ce sont les élus et le secrétariat de la mairie qui coordonnent, suivent les travaux réalisés par les agents techniques, se coordonnent avec les entreprises, font le service après-vente, etc... Par ailleurs, il manque une personne titulaire du CACES pour utiliser des engins, et une personne titulaire du certificat phytosanitaire pour l'utilisation des certains produits. Le Maire et les Adjointes souhaitent donc créer un poste de responsable des services techniques.

Jean CHANAL indique qu'il a été responsable pendant la mandature précédente et qu'il n'y avait besoin de personne d'autre, que ce sont des dépenses en plus.

Jean-Luc VERET indique qu'en terme de personnel, la mairie de Ver a plutôt moins de personnel par habitant si on compare aux autres communes. Il est normal que les salariés aient un responsable professionnel. Cette personne sera chef d'équipe, sur le terrain et sera l'interface avec le secrétariat et la municipalité. Il fait remarquer qu'il y avait un poste de niveau A dans le personnel de la mairie il y a longtemps, et qu'il n'y en a plus.

Lysiane LEDUC-DREAN signale que créer un poste pérenne répond à l'obligation de continuité de service public, qu'il est normal que les impôts servent à faire vivre la commune, à créer des emplois et les rémunérer.

Le tableau des effectifs sera remis à jour lorsque la personne sera recrutée, pour s'adapter à son profil. Le tableau sera présentée lors d'un conseil municipal.

***La création d'un poste de responsable des services techniques est adoptée par :***

***14 voix POUR, 3 CONTRE (Philippe ONILLON, Jean CHANAL et Marie-Laure PAIN, ABSTENTION 1 (Marie-Christine DEHLINGER).***

\* \* \*

### **Délibération n°3 : Actualisation du règlement du cimetière.**

De nouveaux tarifs ont été votés par le conseil municipal, mais le règlement intérieur n'a pas été mis à jour. Il est proposé de mettre à jour le règlement du cimetière en intégrant les tarifs votés

|                            |                     |
|----------------------------|---------------------|
| Concession Cercueil 50 ans | 400€                |
| Concession Cercueil 30 ans | 250€                |
| Concession urne 50 ans     | 300€                |
| Concession urne 30 ans     | 120 €               |
| Plaque granit pour urne    | 310€ (prix coutant) |

***Vote : POUR à L'UNANIMITE des présents et représentés.***

### **AVIS : Nuisances/bruits salle de la Plage.**

La musique et la fête sont par définition liées aux célébrations festives. Comment concilier au mieux avec les voisins ?

La loi prévoit qu'après 22h, il ne doit pas y avoir de gêne pour les voisins.

La mairie va rappeler la règle générale et demander à ce qu'après 23 heures, il n'y ait pas d'attroupement sur la place et que les portes de la salle soient fermées s'il y a de la musique.

Ceci sera affiché dans la salle et mentionné dans le contrat de location de la salle.

Un bilan sera effectué au bout d'un an pour voir si ces actions suffisent.

***Vote : POUR à L'UNANIMITÉ des présents et représentés.***

\* \* \*

### **AVIS : Projet de construction au NMT en prévision du 80° anniversaire du débarquement.**

Le Conseil Municipal avait voté sur un projet qui a été modifié depuis, sans concertation :

- Le lieu du bâtiment a changé. Le bâtiment sera sur le même terrain que celui mis à disposition de l'école et des associations
- Le bâtiment sera plus grand qu'annoncé, jusqu'à 500 m<sup>2</sup>.
- La cafétéria est agrandie

La Mairie de Ver devait être impliquée dans toutes les étapes, or une réunion a eu lieu entre le NMT, STM et le Préfet sans que nous en soyons informés.

Pour le financement il s'avère que si STM obtient une subvention de l'Etat, elle doit participer à hauteur de 20% du financement du projet.

Le Maire propose que, si des financements sont faits par la communauté de commune alors le projet doit être un projet franco-britannique impliquant la commune et STM en tant que responsables d'une partie de la conception et de la réalisation. Jean-Luc VERET a un projet à proposer, axé sur la paix, la démocratie et la transmission incluant la remise en état de l'hôtel America. Le projet du 80ème pourrait être une préfiguration.

Par ailleurs la cafétéria fait craindre que les touristes ne repartent sans passer par le musée America-Gold Beach ou les commerces.

Ludovic MAULNY s'étonne que STM ait des fonds pour le NMT alors que des travaux de voirie ne peuvent être réalisés faute de financement. Le Maire répond qu'il s'agit de trouver une subvention sur l'enveloppe nationale du 80<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement et ce n'est pas les mêmes budgets.

Jean-Bernard MAILLARD rappelle que lors de l'initiation du projet il avait été dit qu'il ne coûterait rien à la commune, or elle a déjà dépensé 250 000€ au moment de la création du Mémorial.

Lysiane LEDUC-DREAN, qui a participé au Conseil communautaire de STM, souligne que le conseil municipal a été trompé sur le projet ; elle demande à Jean-Luc VERET de faire un courrier pour acter notre mécontentement.

Beaucoup de questions restent sans réponse : plusieurs conseillers demandent ce que veut dire « un projet éphémère », une « préfiguration », termes pour le moins ambigus.

Où pourront aller les enfants et les associations pendant les travaux qui vont nécessiter l'intervention d'engins ? etc...

Au final il y a beaucoup d'informations qui circulent mais très peu d'écrits, nous voulons que les choses soient écrites pour pouvoir les analyser, en discuter et se prononcer.

**Trois points sont soumis à un vote :**

- 1 A la demande de Ludovic Maulny, il est proposé de demander à STM de ne pas investir d'argent public sur un projet privé.

***Adopté par : 8 POUR (MAILLARD, CLAUSER, LEDUC-DREAN, MARCIA, DESCHAMPS, HOFFNUNG, COUTAND, MAULNY), 7 CONTRE (MACHUREY, VERET, MARIE, DEHLINGER, ONILLON, PAIN, CHANAL) 3 ABSTENTIONS (BERTEMONT, INNOCENT, POTIER).***

- 2 Proposer un projet franco-britannique, avec une responsabilité directe de la commune et de la Communauté de communes dans un espace spécifique.

***7 POUR (VERET, MACHUREY, MARIE, ONILLON, CHANAL, PAIN, DEHLINGER), 8 ABSTENTIONS (MARCIA, BERTEMONT, CLAUSER, HOFFNUNG, INNOCENT, COUTAND, POTIER, LEDUC-DREAN), 3 CONTRE (MAULNY, DES CHAMPS, MAILLARD).***

- 3 Ne se prononcer que sur des documents écrits.

***15 POUR, 3 CONTRE (CHANAL, ONILLON, PAIN)***

\* \* \*

#### **Délibération n°4 : Décision modificative budgétaire n°1 - Budget assainissement.**

Les modifications budgétaires concernant le budget de l'assainissement, comme suit :

- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :
- Chapitre 65 - Compte budgétaire 658 Charges diverses de gestion courante
  - 30 000€
- Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement
  - + 30 000€
- DEPENSES D'INVESTISSEMENT :



- Chapitre 23 - Compte budgétaire 2031 Frais d'études  
+ 30 000€
- Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement  
+ 30 000€

***Vote : POUR à L'UNANIMITÉ des présents et représentés.***

\*      \*      \*

### **Vitesse Rue de la Provence.**

Comme indiqué par le Maire, les travaux de l'Avenue du Général AILLERET ont entraîné des déviations de circulation, y compris pour les cars. C'est pourquoi l'Avenue de la Provence avait été mise en sens unique. Les travaux étant terminés, elle va être remise en double sens comme prévu. Le carrefour avec la rue de la Rivière sera sécurisé par un marquage au sol.

Considérant que la vélomaritime passe également dans les deux sens dans la rue de la Provence, il est proposé que la vitesse soit limitée à 30 km/h sur toute la rue de la Provence ;

***Vote : POUR à L'UNANIMITÉ des présents et représentés.***

\*      \*      \*

### **Questions diverses**

Philippe ONILLON fait remarquer qu'aucun conseiller municipal de la majorité n'a assisté à la réunion Natura 2000 du 12 juin, que le fleurissement de la place Churchill n'est pas satisfaisant, que des bouteilles de verre sont parfois par terre à côté du container près de la salle de la plage.

Il demande si des recours ont été déposés contre le permis de construire de la résidence hôtelière.

Jean-Luc VERET indique que la mairie a reçu un recours contentieux déposé par deux personnes, que le container à verre de la salle de la Plage sera déplacé près des tennis et un sur le parking municipal du NMT.

Jean CHANAL s'étonne qu'un désherbage ne soit pas fait autour du char.

Jean-Luc VERET répond que dans le compte-rendu du dernier conseil municipal il est indiqué que l'association plantera les fleurs achetées par la mairie et assurera l'entretien. Le compte-rendu a été voté sans demande d'amendement. S'il y a un malentendu, il aurait dû être signalé.

Jean-Bernard MAILLARD fait un état des lieux sur l'organisation et l'accueil déplorables de STM aux sauveteurs de la SNSM qui assurent la sécurité de la zone de baignade en été. Il conviendrait de supprimer les chefs de station et de recruter un chef de secteur.

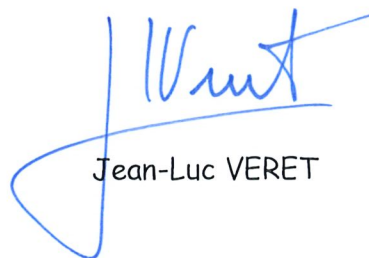
Philippe ONILLON répond que STM reconnaît qu'il y a eu un dysfonctionnement, la remise en état du poste de secours sera faite par une société de nettoyage l'année prochaine. Il n'est pas au courant des recrutements, bien qu'étant vice-Président chargé du littoral.

Philippe BERTEMONT ne comprend pas le texte de la minorité dans le bulletin municipal alors que la remise en double sens de la rue de la Provence avait été annoncée. Il s'étonne des propos désobligeants et mensongers de Jean CHANAL contre le Maire devant des officiels lors de la cérémonie officielle du 6 juin.

Fin de séance : 21h00



Pascale CLAUSER



Jean-Luc VERET